



Club Français des Chiens Nordiques et des Spitz du Japon

DEMANDE DE LECTURE DE RADIOGRAPHIE DES HANCHES POUR LE DEPISTAGE DE LA DYSPLASIE

IDENTIFICATION DU CHIEN

Nom du chien : Affixe
Race : Sexe : Né(e) le :
Transpondeur ou tatouage : N° LO :

IDENTIFICATION DU PROPRIETAIRE

(M/Mme/Mlle) Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Pays : Tel : Email :

IDENTIFICATION DU VETERINAIRE

(M/Mme/Mlle) Nom : Prénom : N° à l'Ordre :
Adresse :
Code postal : Ville :

IDENTIFICATION DE LA RADIOGRAPHIE

Date de l'acte : Argentique ou Numérique N° Dossier Vetsxl:

Je demande au CFCNSJ de bien vouloir faire procéder à la lecture de la radio des hanches ci-dessus en vue du dépistage de la dysplasie coxo-fémorale, radio réalisée en suivant le protocole du CFCNSJ.

J'atteste que la radio envoyée est bien celle du chien identifié ci-dessus, qu'il n'a pas déjà fait l'objet d'une demande officielle de lecture d'un cliché de dépistage de la dysplasie de la hanche et/ou du coude, et qu'à ma connaissance il n'a subi aucune intervention chirurgicale susceptible de modifier l'aspect radiographique des hanches lors de sa croissance. De plus, je certifie que le chien était âgé d'au moins 12 mois jour pour jour au moment de la radiographie (âge minimum porté à 15 mois pour le Chien du Groenland, Samoyède, Chien Esquimau Canadien, Laïka de Yakoutie et Akita).

J'autorise le CFCNSJ à utiliser, diffuser le résultat par tout moyen et à le faire enregistrer dans la base de données de la Société Centrale Canine. (2)

Je vous prie de trouver ci-joint :

L'original du présent formulaire, rempli, daté et signé plus une copie (destinée au Lecteur) OUI

L'original de l'attestation du vétérinaire ayant réalisé la radio, certifiant l'identité du chien et précisant l'état de vigilance de l'animal lors de la réalisation de la radiographie plus une copie (destinée au Lecteur) OUI

Une copie du pedigree OUI

Une copie de la carte d'identification I-CAD OUI

Le paiement de 45 € (ou de 25 € pour l'adhérent à jour de cotisation), soit

- un chèque à l'ordre du CFNSJ ou bien OUI

- une copie du virement bancaire sur le compte du CFCNSJ (voir instructions page suivante) OUI

Une enveloppe pour le retour du rapport de lecture, suffisamment affranchie, à mon adresse OUI

Et (s'il s'agit du radio argentique ou d'une radio numérique imprimé sur film radiographique)

Le film radiographique NON OUI

Une grande enveloppe pour le retour du film affranchie à mon adresse NON OUI

**TOUTE DEMANDE DOIT ÊTRE ENVOYEE EXCLUSIVEMENT SOUS FORME PAPIER PAR LA POSTE (1)
TOUTE DEMANDE INCOMPLETE OU NON CONFORME NE SERA PAS TRAITEE**

Date et signature du propriétaire – Le

Cette demande, avec les pièces nécessaires, doit être envoyée à :

**Mme Ghislaine Guyen
Le Petit Mezeray
53160 JUBLAINS**

Nota 1 : Le CFCNSJ recommande que l'envoi de la demande de lecture et des pièces jointes soit fait en lettre suivie.

Nota 2 : Si le propriétaire n'autorise pas l'utilisation, la publication et l'enregistrement du résultat, le dossier sera retourné au propriétaire sans lecture.

Délai de traitement

L'envoi des radios au lecteur puis le traitement par celui-ci se font par batchs mensuels. Par conséquent, le délai moyen, après réception d'une demande conforme et complète, pour avoir le résultat est d'environ 2 mois



Club Français des Chiens Nordiques et des Spitz du Japon

DEMANDE DE LECTURE DE RADIOGRAPHIE DES HANCHES POUR LE DEPISTAGE DE LA DYSPLASIE

PAIEMENT PAR VIREMENT BANCAIRE

Nous vous demandons de faire **un** virement par demande de lecture.

Compte du CFCNSJ :

Banque.....: **Société Générale**

N° IBAN: **FR76 3000 3038 3200 0372 6670 344**

BIC.....: **SOGEFRPP**

Dans le motif ou référence du virement le propriétaire doit impérativement mettre l'information suivante :

« **7068** » « **nom du propriétaire** » « **date du formulaire** »

Par exemple, M. Jean Dupont, propriétaire d'un chien, remplit et signe un formulaire le 2 janvier 2018 pour la lecture de radio de son chien à 45 €, il mettra l'information suivante en faisant le virement :

7068dupont020118

Si cela n'est pas fait exactement par le propriétaire, le Trésorier ne saura pas relier tel paiement à la lecture de telle radio. Dans ce cas, les virements que nous recevrons de manière mal identifiée seront considérés comme des dons et la radio ne sera pas lue.
